



**TERMES DE REFERENCE :  
RECRUTEMENT D'UN (01) CHARGE D'ETUDES  
COMMUNICATION**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006  
Date d'édition : 06/09/2023  
Version : 01  
Page : 1 / 5

**Objet :**

Les présents termes de référence sont rédigés aux fins du recrutement d'un (01) Chargé d'Etudes Communication à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

<b>Gestionnaire du document</b>	Pilote du processus PS1
<b>Destinataire pour action</b>	<b>Destinataire pour information</b>
Cabinet de recrutement	Personnel de l'ANRMP

**Contexte**

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI), régie par l'ordonnance N°2018-594 du 27 juin 2018 et son siège est fixé à Abidjan.

1. Ses principales missions consistent, entre autres, à :
  - ❖ définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique ;
  - ❖ formuler des avis au Ministre chargé des marchés publics pour la définition et l'amélioration des politiques en vue des actions de réforme du système des marchés publics ;
  - ❖ définir les orientations pour l'animation et l'alimentation du système d'information des marchés publics et du site Internet qui lui est consacré, et d'en assurer la surveillance ;
  - ❖ veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre de moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et les contrats de Partenariats Public-Privé ;
  - ❖ assurer le suivi des décisions portant sur le règlement des litiges qui lui sont soumis ;
  - ❖ réaliser des audits indépendants de la passation et de l'exécution des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé et d'en assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations avec les administrations concernées ;
  - ❖ créer et animer un cadre d'échanges et d'écoute de l'ensemble des acteurs du système de la commande publique.
2. L'ANRMP est composée d'un Conseil de Régulation de douze (12) membres représentants, sur une base tripartite et paritaire, de l'Administration publique, du secteur privé et de la société civile. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Autorité de régulation, orienter sa politique générale et évaluer sa gestion dans le cadre de ses attributions. Pour l'exécution de ses missions, le Conseil de Régulation est organisé

en quatre (04) structures spécialisées composées exclusivement de ses membres : i) la Cellule Définition des Politiques et Formation, ii) la Cellule Recours et Sanctions, iii) la Cellule Etudes et Audits Indépendants et iv) le Comité de Règlement Administratif.

3. Le Président du Conseil est élu par ses pairs et confirmé par décret. Il est chargé de l'Administration et de la mise en œuvre de la politique générale de l'ANRMP, sous le contrôle du Conseil de Régulation à qui il rend compte de sa gestion. Le Président est assisté dans la gestion technique, administrative et financière de l'Autorité de régulation d'un Secrétaire Général et de trois (3) Secrétaires Généraux Adjoins.
4. Le Secrétaire Général coordonne tous les travaux de secrétariat du Conseil de l'ANRMP. A cet effet, il est assisté dans ses tâches d'appui au Conseil par trois (03) Secrétaires Généraux Adjoins. Il dirige les services administratifs et techniques de l'Autorité de Régulation.
5. Sous la hiérarchie du Président du Conseil de Régulation, le Chef de Division de la Communication et de Coopération a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre les actions de communication, tout en assurant la qualité et la cohérence de la communication de l'ANRMP.
6. Pour l'exécution de ses missions, le Chef de Division de la Communication et de la Coopération, est assisté par des Chargés d'Etudes recrutés par appel à la concurrence.
7. Les présents termes de référence concernent le recrutement d'un (01) Chargé d'Etudes Communication.

### **Mission et activités du Chargé d'Etudes Communication**

Sous la hiérarchie du Chef de Division de la Communication et de la Coopération, le Chargé d'Etudes Communication a pour mission de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de communication et de coopération de l'ANRMP selon la cible (partenaires, presse, grand public).

A cet effet, il est a en charge les activités suivantes :

- identifier les évènements clés et organiser la participation de l'ANRMP ;
- rédiger des articles et les discours des dirigeants de l'institution ;
- gérer les relations avec la presse et le suivi des statistiques y relatives ;
- effectuer le suivi du dispositif d'écoute clients ;
- concevoir, rédiger et produire les supports de communication de l'ANRMP et effectuer le suivi du stock ;
- mettre à jour le site Internet de l'ANRMP, selon l'actualité ;
- coordonner l'utilisation du tableau d'affichage et l'alimenter ;

- effectuer une pige régulière des activités de l'ANRMP.

Tout comme les membres du personnel de l'Autorité de régulation, le Chargé d'Etudes Statisticien-Economiste est tenu au respect des dispositions du Règlement intérieur et en particulier :

- d'exercer son travail dans la loyauté, la disponibilité, l'intégrité et l'ouverture ;
- de traiter chaque usager avec respect et courtoisie en se gardant de toute discrimination ;
- d'éviter de collaborer à toute activité pouvant avoir une incidence directe et prévisible sur les intérêts de l'Autorité de régulation et ceux de ses agents;
- de veiller à toujours préserver l'image de l'Autorité de régulation et de ne pas accepter de récompense et cadeau dans le cadre de ses fonctions, sauf autorisation du Président du Conseil de Régulation.

### **Compétences requises**

Le Chargé d'Etudes Communication doit présenter les compétences suivantes :

#### **Savoir :**

- Bonne connaissance de la conception et de l'implémentation d'un plan de communication ;
- bonne connaissance des principes de rédaction d'un discours impactant et fédérateur ;
- maîtrise des relations presse ;
- bonne connaissance du suivi du circuit de conception, de validation et d'impression des supports de communication ;
- bonnes connaissance des techniques de rédaction administrative ;
- excellente culture générale ;
- bonne capacité à maîtriser le français et l'anglais souhaitée.

#### **Savoir-faire :**

- Avoir une excellente expression écrite et orale ;
- savoir communiquer, identifier et formaliser les besoins ;
- avoir de la méthode et le sens de l'organisation ;
- avoir une forte aptitude d'analyse et de synthèse ;
- savoir définir les priorités et maîtriser les délais ;
- avoir le sens du résultat ;
- avoir une bonne connaissance des outils bureautiques Microsoft (Word, Excel, Access, PowerPoint, etc.).

#### **Savoir-être :**

- respecter les horaires de travail et faire preuve de ponctualité et d'assiduité ;
- respecter la hiérarchie ;
- avoir l'esprit de service ;
- avoir une bonne disposition à travailler sous pression ;
- être disponible, patient et motivé ;



**TERMES DE REFERENCE :  
RECRUTEMENT D'UN (01) CHARGE D'ETUDES  
COMMUNICATION**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006

Date d'édition : 06/09/2023

Version : 01

Page : 4 / 5

- avoir le sens du travail en équipe ;
- être autonome et avoir une grande capacité d'adaptation ;
- être rigoureux ;
- savoir anticiper et proposer des solutions ;
- avoir une bonne capacité d'écoute et le sens du dialogue ;
- savoir négocier avec ses interlocuteurs internes et externes ;
- être une force de proposition.

**Savoir-faire faire :**

- Diriger des équipes de prestataires externes ;
- Superviser et contrôler les activités des assistants ou stagiaires.

**Formation et expérience requises**

- être de nationalité ivoirienne ;
- être titulaire au moins d'un diplôme de niveau BAC + 4/5 en Marketing/Communication ou tout autre discipline connexe ;
- justifier d'au moins huit (08) ans d'expérience pertinente et prouvée en qualité de Chargé de Communication, Chargé des relations presse, Chargé de relations publiques, ou tout autre poste similaire ;
- avoir un permis de conduire catégorie B et l'expérience de la conduite sur de longues distances.

**Statut et avantages du Chargé d'Etudes Communication**

Le Chargé d'Etudes Communication est recruté par appel à la concurrence ouvert à toute personne éligible, satisfaisant aux conditions ci-dessus requises, y compris les fonctionnaires et agents de l'Etat. En cas de sélection d'un fonctionnaire ou d'un agent de l'Etat celui-ci pourrait être mis en position de détachement à l'ANRMP.

Les salaires, indemnités ainsi que les avantages d'ordre financier et matériel du Chargé d'Etudes Communication sont fixés conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le contrat proposé au personnel contractuel est à durée indéterminée après une période d'essai probante de trois (03) mois renouvelable une fois, pour ce qui concerne les Chargés d'Etudes.

L'ANRMP se réserve le droit de procéder, avant la signature du contrat, à une enquête sur la moralité du candidat retenu. Ce dernier devra produire, avant sa prise de service, un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.

**Mode de sélection**

La sélection se fera en trois (03) étapes :

- présélection, par le cabinet de recrutement, après analyse des dossiers de candidature ;



**TERMES DE REFERENCE :  
RECRUTEMENT D'UN (01) CHARGE D'ETUDES  
COMMUNICATION**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006  
Date d'édition : 06/09/2023  
Version : 01  
Page : 5 / 5

- short list de cinq (05) candidats proposés + les curriculum-vitae et le rapport d'analyse détaillée des profils des candidats présélectionnés, à communiquer par le cabinet à l'ANRMP ;
- évaluation, par l'ANRMP, des candidats présélectionnés sur la base de tests écrits sur les volets techniques d'une part et sur le volet rédactionnel d'autre part, ainsi que d'entretiens.

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comprendre la mention du poste souhaité et :

- un curriculum-vitae certifié sincère ;
- une ou des copie(s) certifiée (s) des diplômes ;
- un ou des certificat(s) de travail correspondant(s) aux emplois précédemment occupés ;
- une photocopie de la pièce d'identité.

### **Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature doivent être déposés **au plus tard le vendredi 29 septembre 2023 à 12 heures 00 minute heure locale**, à l'adresse suivante :

**ATHENA CONSEIL SAS, sis aux II Plateaux Vallons, Résidence FONWDI non loin du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ)**

Téléphone : 27 22 41 60 53

Mail pour postuler : [recrutement@athena-conseil.com](mailto:recrutement@athena-conseil.com).